



PRESENCE DANS LES MEDIAS

11-nov	C.Bourreau	LCI	Retraites
09-nov	C.Bourreau	Public Sénat	Réforme des retraites
09-nov	F.Bellanger	France 5	La quotidienne des retraites
07-nov	P.Erbs	Communiqué de presse*	Hausse CSG

*Voir en annexe le communiqué de presse

ACTUALITES

Conseil de la CNSA – 21.11

C'était le premier Conseil que Marie-Anne Montchamp présidait. Les vice-présidents sont Sylvain DENIS (FNAR), Luc Gateau (UNAPEI) et Gérard Dériot (département de l'Allier).

Dans une motion liminaire présentée par les vice-présidents, certains membres du Conseil, inquiets des diverses utilisations des fonds propres de la Caisse, et notamment pour les dépenses pérennes, demandent aux services de la Caisse « de définir, de concevoir et de mettre en œuvre un dispositif de gestion prudentielle de ses "fonds propres" issus du report des résultats des exercices antérieurs. » Cette motion a été approuvée par 29 voix « pour » et 43 abstentions (essentiellement les représentants de l'Etat).

Au moment de l'examen du budget, les représentants de l'État ont annoncé que la CNSA contribuera à hauteur de 100 millions d'euros au « fonds de soutien exceptionnel aux départements sous tension financière du fait du poids de leurs dépenses sociales ». La participation de la CNSA bénéficiera aux départements dont les dépenses d'allocations individuelles de solidarité (dont l'allocation personnalisée d'autonomie et la prestation de compensation du handicap) sont particulièrement élevées au regard de leurs ressources. Cette dépense sera financée sur les fonds propres de la Caisse. Cette annonce de l'utilisation des fonds de la Caisse pour un objet qui n'a rien à voir avec ses missions a soulevé une forte émotion.

La présidente a tenu à souligner son soutien aux départements en difficulté. Elle s'est dans le même temps associée aux préoccupations des membres du Conseil pour l'avenir de la CNSA et à leur volonté de rester fidèles aux textes fondateurs de la CNSA. « Si nous ne transformons pas nos modes de fonctionnement, nous ferons courir le risque à cette institution si originale de ne plus être comprise. Il nous appartient de penser une stratégie différente. »

Au vu de la motion votée précédemment et des réactions vives des membres du Conseil, Marie-Anne Montchamp a proposé d'organiser un séminaire du Conseil afin de tirer des enseignements de cette situation et de dégager des principes qui devraient fonder à l'avenir les constructions budgétaires de la CNSA.

Le budget prévisionnel 2018 a été approuvé par le Conseil. Ce budget est en hausse de 3,5 % par rapport au troisième budget rectificatif 2017. 2,386 milliards d'euros permettront de couvrir les dépenses d'allocation personnalisée d'autonomie (APA) des départements et 593,6 millions d'euros leurs dépenses de prestation de compensation du handicap (PCH). Ce budget traduit également la création de 8 000 nouvelles places d'établissements et services médico-sociaux ainsi que la formation des professionnels du secteur.

S. Denis

CFR

COMMISSIONS :

RETRAITE

Hausse de la CSG

Les nombreuses initiatives de la CFR auprès du gouvernement et des avaient contribué au rejet par le Sénat de la hausse de CSG votée en lecture par l'Assemblée Nationale. Ce rejet imposait en conséquence la d'une Commission Paritaire Mixte (CMP), procédure usuelle chargeant 7 députés et 7 sénateurs d'essayer de trouver un compromis. Malgré les courriers CFR transmis aux 14 membres de cette Commission dès qu'ils furent connus, la proposition de compromis raisonnable que nous leur faisons de compenser la hausse de CSG par la suppression du 1% maladie prélevé sur les pensions Agirc/Arrco



sénateurs
première
réunion

et la possibilité de déduction fiscale des cotisations d'assurance complémentaire santé n'a pas été acceptée. La perspective, malheureusement vraisemblable, d'un refus de l'Assemblée Nationale de modifier son texte nous fait essayer encore une fois de convaincre les députés qu'il est profondément injuste de laisser peser sur les seuls retraités du secteur privé cette cotisation maladie, qu'il est profondément injuste aussi que les retraités soient les seuls à ne pas pouvoir déduire leur cotisation de complémentaire santé de leurs revenus imposables. A défaut de succès de cette proposition, une saisine du Conseil Constitutionnel sera probablement le seul recours possible.

Nouvel accord Agirc/Arrco sur les modalités de fonctionnement du régime unifié au 1/1/2019

Malgré l'opposition de la CGT et de FO, un accord a été rapidement obtenu le 17 novembre entre les autres syndicats et le Medef, accord limitant le bénéfice du taux plein sans décote aux retraites Agirc/Arrco liquidées à 63 ans, décote fixée à 10% pendant 3 ans en cas de liquidation antérieure à cet âge. Cet accord modifie donc celui d'octobre 2015 et revient de facto à fortement encourager le recul à 63 ans de l'âge de départ, « *levier le plus efficace et le plus juste* » d'après le Medef qui déclare également que cette mesure recule à « *2028 au moins la perspective d'épuisement des réserves* ». Il faut cependant noter que cette amélioration de perspective résulte aussi pour partie de l'amélioration de la croissance actuelle (1,8% en France, mais 2,2 % pour l'Europe) et du proche court terme. Cette amélioration résulte aussi assez largement des efforts imposés aux retraités par l'accord de 2015 sous-indexant les pensions et par conséquent les gelant pendant 4 ans compte tenu de l'inflation nulle et décalant au 1er novembre les dates de revalorisation annuelle.

Ce nouvel accord prévoit encore que les pensions de réversion dans le régime unifié seront attribuées pour tous dès 55 ans et que le plafond des majorations familiales passera à 2000 euros par an au lieu de 1000 aujourd'hui.

Report à « probablement 2019 »* de la loi sur un régime universel de retraite

Le Haut-Commissaire chargé de la réforme « *veut se donner le temps de consulter tous les partenaires sociaux et tous les régimes afin de dégager un consensus maximum* ». Il vient de participer à une première réunion sur ce sujet avec le Président de la République, Agnès Buzyn et Gérald Darmanin et commencera à recevoir prochainement les partenaires sociaux pour des « *premières prises de contact* ». Il aborde le sujet sans idéologie, très ouvert à toutes les propositions et en faisant sa « *feuille de route* » de la parole du Président de la République « *pour un euro cotisé, les mêmes droits pour tout le monde* ».

Philippe Laffon, membre de l'équipe constituée par JP Delevoye, approuve la transmission immédiate du projet CFR à celle-ci de façon à le bien connaître au moment d'entamer ses propres réflexions.

P. Lange

* rapporté par un interlocuteur de JP. Delevoye

SANTE

La commission santé de la CFR s'est à nouveau réunie le 27 novembre 2017.

Les travaux ont essentiellement porté sur l'approfondissement des principaux axes de travail définis au printemps dans le prolongement de l'AG de la CFR du 17 mai 2017 : la complémentaire santé, les restes à charge et la préparation d'un colloque en fin d'année 2018.

▪ La complémentaire santé des retraités.

La commission a exploré les voies de **mise au point de préconisations** pour la conclusion, par les fédérations adhérentes, de contrats collectifs d'assurance complémentaire santé pour les retraités.

A cet effet la commission a examiné un tableau comparatif des garanties contenues dans les contrats responsables, dans les contrats proposés dans le cadre de l'aide à la complémentaire santé (ACS) et des garanties minimales des contrats ANI.

Les échanges ont permis d'esquisser un ensemble de recommandations telles que l'absence de toute forme de référence à des critères d'âge, le respect absolu des règles des contrats responsables, une offre de garanties allant du minimum à un niveau optimal (et non maximum!), la possibilité d'accéder à des plateformes de conseil ou d'aide en ligne, des principes à préserver pour la négociation...

Il reviendra à la CFR de définir une stratégie de mise en œuvre opérationnelle et consensuelle, afin de faire bénéficier les adhérents des associations des meilleures conditions d'accès à une complémentaire santé gérée dans un cadre collectif plus protecteur.

▪ La réduction des « restes à charge » et la nécessité d'interpeller les pouvoirs publics sur cette question qui constitue un frein à l'accès aux soins, pour l'ensemble de la population et en particulier les retraités.

La commission a procédé à une analyse fine du phénomène en s'appuyant sur les travaux déjà réalisés par les organismes officiels de l'État (IRDES), et sur « l'observatoire citoyen des restes à charge ». Les conséquences des dépassements d'honoraires, les effets des règles des contrats responsables et des plafonds de prise en charge...ont été mis en évidence.

Face au niveau élevé des restes à charge, au niveau individuel et notamment pour les personnes malades, le besoin d'une bonne couverture complémentaire est indispensable, mais pas à n'importe quelle condition (voir ci-dessus).

Pour remédier à cette situation, la commission émet des propositions d'action. Elles visent à conforter le niveau de la couverture obligatoire (voire à l'améliorer!) et à préconiser une assurance maladie complémentaire plus solidaire (cf. le système Alsace-Moselle). Des pistes sont aussi à explorer sur le niveau des prix des soins (plafonnement des dépassements d'honoraires), le prix des médicaments et des dispositifs médicaux. Ne peut-on aussi envisager la suppression des franchises et participations forfaitaires notamment par exemple lorsque le patient accepte les médicaments génériques ? Favoriser les réseaux de soins est également une hypothèse retenue par la commission.



▪ La commission a ensuite confirmé l'idée de réunir un **colloque en fin d'année 2018** sur ces 2 thèmes : **le poids des restes à charge et la couverture complémentaire notamment pour les retraités.**

Une esquisse d'un synopsis a été travaillée ainsi que la recherche d'intervenants de bon niveau, afin de permettre, outre une bonne identification des phénomènes et de leur quantification, l'examen de pistes de régulation, en lien étroit avec les organismes de protection sociale obligatoire et complémentaire, les professionnels de santé, les responsables au niveau des ministères.

Les travaux de la commission ont aussi permis d'analyser les annonces du gouvernement dans le domaine de la santé, le tiers-payant « généralisable », les grandes priorités de la « stratégie nationale de santé » et les initiatives prises par la FNAR dans le cadre de la concertation ouverte par le ministère des solidarités et de la santé.

Enfin la commission a réagi à la proposition de loi sur la visite médicale de contrôle de la capacité de conduire, pour les plus de 70 ans. Il lui semble préférable d'envisager une telle mesure pour l'ensemble de la population (et non pour les seules personnes âgées de plus de 70 ans), calée sur la durée de validité du permis de conduire qui est désormais fixée à 15 ans !

J. Portier

EUROPE

Activités d'AGE Platform Europe

Le Conseil d'administration s'est réuni les 7 et 8 novembre.

Dans le cadre de la nouvelle activité « Réseau » (voir AFJ Juillet) au sein du programme de travail pour 2017-2018, le seul thème ayant pour le moment reçu une traduction pratique depuis l'AG du 8 juin est celui proposé par les membres français sur « isolement ; solitude » : Jean-Pierre Bultez, administrateur suppléant, représentant les petits frères des Pauvres, a facilité l'organisation d'une première réunion d'échanges qui se tiendra à Cassel (Nord de Lille) les 23 et 24 janvier 2018. L'objectif est d'atteindre la participation de 8 organisations de différents pays : nous en sommes à 6 pour le moment.

Le second thème, celui de la « maltraitance financière », n'a pas été abordé en réseau ; il a donné lieu à une réunion le lendemain du CA en partenariat avec l'OMS et en présence de représentants de la CE, du Comité des Régions et du gouvernement basque (délégation à Bruxelles) : l'OMS a présenté sa campagne contre l'âgisme (« *Global campaign to combat ageism* » : voir le site de l'OMS).

Ce conseil a donné l'occasion d'évoquer les résultats du processus de consultation lancé à la fin du 1^{er} semestre 2016 (voir AFJ septembre 2016) sur le « Socle européen de droits sociaux » présentés lors du Sommet social de Gothenburg le 17 novembre en vue de leur adoption. L'objectif énoncé est de mettre en œuvre plus de droits autour de 20 principes regroupés dans 3 chapitres :

▫ Chapitre 1 : égalité des chances et accès au marché du travail

Quatre principes sont énoncés : 1/ l'éducation et la formation tout au long de la vie professionnelle ;
2/ l'égalité des genres dans l'emploi (traditionnellement dénommée égalité hommes / femmes) ;
3/ l'égalité des chances (dans l'éducation, l'emploi, la protection sociale, l'accès aux biens et services) ;
4/ le soutien actif dans la recherche et le maintien dans l'emploi : ceci concerne les jeunes et les seniors

▫ Chapitre 2 : des conditions de travail équitables

Six principes sont énoncés : 5/ un emploi à la fois sécurisé et souple ; 6/des rémunérations garantissant des conditions de vie décentes (ce qui inclut un salaire minimum) ; 7/ l'information des travailleurs sur l'emploi et les garanties en cas de licenciements ; 8/ le rappel de l'importance du dialogue social et de l'implication des travailleurs ; 9/ l'équilibre entre vie au travail et vie personnelle ; 10/ un environnement de travail sain, sûr et adapté ainsi que la protection des données personnelles sur le lieu de travail

▫ Chapitre 3 : protection sociale et inclusion

Ce chapitre à lui seul regroupe 10 principes ; certains concernent les seniors directement : 11/ soins et soutiens aux enfants (notamment en situation de pauvreté) ; 12/ protection sociale ; 13/ prestations en cas de chômage ; 14/ Revenu minimum ; 15/ pensions et revenu pour une vieillesse digne 16/ soins de santé ; 17/ inclusion des personnes en situation de handicaps ; 18/ soins de longue durée ; 19/ logement social et assistance aux sans-abri ; 20 / accès aux services essentiels.



Cette énumération peut donner l'impression d'enfoncer des portes déjà ouvertes depuis longtemps à de nombreux étages en Europe et en France : elle a le mérite de présenter un cadre de référence qui s'impose aux Etats et obligera ceux qui restent en retrait à en incorporer les éléments dans leurs politiques. En elle-même, la déclaration des 20

principes ne va pas changer l'Europe d'un coup, mais elle ajoute un axe social dans des stratégies essentiellement économiques et souligne que le social est un facteur de l'économie européenne (« convergence » de l'économique et du social)

Les différents réseaux européens ont commencé à se mobiliser, chacun selon leur priorité thématique respective, pour que les différents principes soient intégrés désormais dans le débat sur le « **Semestre européen** » qui aboutit chaque année à la rédaction du PNR (le processus pour 2018 vient d'être enclenché avec la publication par la CE du « *Annual Growth Survey* = Rapport annuel sur la croissance »). AGE a salué le fait que le processus de coordination des politiques économiques et fiscales entre les Etats membres s'écarte ainsi d'une approche focalisée sur la seule réduction des déficits.

Au cours du Conseil, une attention particulière a été portée au projet de Directive de la CE relatif au point 9 précité (initiative de la CE prise le 26 avril sur le « *work life balance* »).

Partant d'une proposition de révision de la Directive sur le congé maternité (« *maternity leave* ») qui n'a pu aboutir faute d'accord entre le Parlement et le Conseil, puis d'une tentative en 2011 de lancer une consultation publique sur un congé pour aidants dans le contexte professionnel (« *carers' leave* »), la CE a proposé en 2015 une approche plus large sur l'équilibre entre vie au travail et vie personnelle. Faute d'accord entre les partenaires sociaux, la CE a repris l'initiative en avril 2017.

On trouvera sur le site de AGE une note de synthèse (17 p.) sur ce sujet : parmi les différentes options qui existent dans les Etats (12 semaines d'absence sans solde, 4 semaines payées, 5 jours de congés payés de courte durée), la CE a proposé le compromis de 5 jours payés par an comme minimum

européen. AGE a fait des propositions pour que ce congé soit transférable non seulement entre parents, mais entre parents et grands-parents lorsque ceux-ci sont encore au travail.

La situation ne sera pas bouleversée en France si une telle Directive est mise en œuvre : outre les dispositions de conventions collectives, nous disposons déjà du « congé de proche aidant » (qui a remplacé au 01.01.2017 le « congé de soutien familial » : pm sur 3 mois renouvelables, mais non rémunéré sauf accords collectifs) ainsi que du « congé de solidarité familiale » (dit aussi « pour fin de vie » : pm sur 3 mois renouvelables et susceptible d'être rémunéré via « l'allocation journalière d'accompagnement »).

➤ Du point de vue institutionnel, le Bureau («*Executive Committee*») de Age a été complété. Fernando Martins (Association APRé-Portugal) : vice-président, Elena Weber (Fédération européenne EDE) : secrétaire et Jean-Michel Hôte (FNAR et AGE France) : trésorier.

Activités de la Coordination AGE France

Une réunion s'est tenue le 28 Novembre dans les locaux de Générations Mouvement FN pour faire le point des dossiers traités par le CA de AGE. La prochaine réunion aura lieu le mercredi 14 février 2018.

La participation des membres français dans les 7 Task Forces (TFs) avait été enregistrée en septembre.

Ainsi, Michel Riquier au nom de la CFR et pour AGE France continue à suivre la question des NTC (présentation les 10-11 octobre de projets liés à la Silver Economy financés par la CE ; le 19 octobre réunion sur les standards ICT présentés par la DG Connect et le CENelec et suit en ce moment celle de la normalisation (projet européen de normes à l'usage des opérateurs des services de transports de voyageurs dans une perspective de « conception universelle » («*design for all*»)) ; au niveau international, projet de création d'un groupe « sociétés vieillissantes » au sein de l'organisation internationale de normalisation (ISO) où l'AFNOR (notamment le Comité Stratégique Santé et Action sociale) représente la France.

Nicole Legrain participera les 29 et 30 novembre à une réunion de la TF « Emploi, citoyenneté active et participation ».

J. M. Hôte

Abonnez-vous au « Courrier des Retraités »

- 5 €/an pour 4 numéros si l'abonnement est collecté par votre association adhérente à l'UFR-rg ou à la FNAR

- 10 €/an pour 4 numéros si l'abonnement est individuel.

Contact : FNAR/UFR-rg ▪ 83/87 avenue d'Italie ▪ 75013 PARIS

NOS FEDERATIONS



REJOIGNEZ NOUS ADHEREZ AU CLUB BUTTERFLY

**LA FNAR et l'UFR-rg PROPOSENT
LA CARTE CLUB BUTTERFLY
AUX ADHERENTS
DES ASSOCIATIONS MEMBRES**



Cette carte annuelle, nationale et de proximité, offre des réductions auprès de 2.000 fournisseurs : pour vos voyages, vos vacances, vos loisirs, vos hôtels, vos locations de voitures, vos achats divers et variés etc.

Compte tenu du volume que nous sommes en mesure de regrouper, cette carte vous est proposée à :

5 € au lieu de 25 €

La carte Butterfly est à commander par l'intermédiaire de votre association jusqu'au 15 avril 2018 et vous sera livrée fin mai. Elle sera valable du 1^{er} juin au 30 juin de l'année suivante.

Fournie en trois exemplaires, la carte Butterfly vous fera bénéficier de réductions :

- **Sur présentation de la carte** dans de nombreuses boutiques
- **Par quelques clics ou un simple coup de fil dans les autres cas !**

Simplifiez-vous la vie, augmentez votre pouvoir d'achat, rejoignez le Club Butterfly.

Dès maintenant et dans l'attente de votre carte, découvrez les quelques « **Bons Plans** » (parmi les 2000 fournisseurs) accessibles à tous les adhérents UFR et FNAR sur :

<https://membres.club-butterfly.fr/ufr-fnar/>



Nouvelles de la FORMATION CDCA*

- L'équipe de Formation de l'UFR animée par Daniel THOMAS, a tenu une réunion le 17 novembre 2017, afin de tirer les enseignements des deux premières sessions du stage CDCA de mai et septembre derniers. A cette occasion, il a été décidé de faire trois stages au 1^{er} semestre 2018, dont un à Paris (voir ci-dessous) et deux en région. Les lieux et dates des stages en région sont en cours de définition.

Sauf désistements de dernière minute, le stage CDCA du 14 décembre 2017 est complet. Nous vous proposons donc une quatrième session qui aura lieu le :

Judi 18 janvier 2018
à Paris, au Siège UFR-rg / FNAR
83-87 avenue d'Italie 75013
de 9h00 à 16h00

Plusieurs personnes qui ne pouvaient pas venir le 14 décembre ou dont les candidatures n'ont pas été retenues faute de place, sont déjà préinscrites pour le 18 janvier.

Rappelons que ce stage est destiné aux adhérents des associations membres de l'une des cinq Fédérations de la CFR : CNR-UFRB, CNRPL, FNAR, Génération Mouvement et UFR. Une participation aux frais de 30 € par stagiaire sera demandée à sa Fédération.

Que vous soyez titulaire ou suppléant dans votre CDCA, n'hésitez pas à vous inscrire. Il reste encore 1 ou 2 places.

Les inscriptions sont ouvertes au secrétariat UFR-rg. Contact : Maguy STEFANI ou KALTOUM,
Téléphone : 01 43 42 09 37 ; E. mail : ufr@wanadoo.fr.

Nous demandons aux adhérents de la FNAR qui vont s'inscrire à ce stage, de bien vouloir le signaler à Madame Danielle BOIZARD, Téléphone : 05 57 83 55 69, E. mail : d.boizard@sfr.fr

(*) CDCA : Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie



FNAR

Mission Santé



Le 14 novembre 2017 s'est tenu le colloque de la **HAS** (Haute Autorité de Santé) : « **Pertinence des soins du concept à l'action** »

- Pertinence des soins : un point de vue d'usagers du système de santé – La **FNAR** (Alain Laforêt) participait à cette table ronde résultant d'un atelier citoyen.
- Concepts et enjeux de la pertinence au service de la qualité des soins
- Amélioration de la pertinence : retour d'expériences et résultats
- Pertinence des soins : synthèse et perspectives par le collège de la HAS
- Table ronde : quelles stratégies pour développer la pertinence des soins en France ?

NOS ASSOCIATIONS

Les 22 et 23/11, Troisième Salon Horizons Seniors

La grande manifestation organisée à Lyon par le quotidien local bien connu, *Le Progrès*, s'est tenue à la Cité Internationale.

L'UFR Rhône-Alpes y a participé pour la 2^{ème} année, ce qui permet d'établir la comparaison avec le salon de l'an passé ! Pour notre association, il est évident que nous avons pu bien mieux préparer ce salon, et dans l'organisation de notre participation avec les responsabilités, bien précisées à l'avance, de chacun des membres de notre équipe, et dans la réalisation sur place dans le box qui nous était attribué : très proche de l'arrivée de l'escalier roulant et portant le n° 13 !

Deux grandes banderoles, fabriquées pour la circonstance, devaient attirer le regard et donc l'intérêt et des visiteurs et des autres exposants : l'une verticale se repérant dès l'escalier roulant et l'autre horizontale bien visible quand les personnes passaient devant notre box.

Sur la 1^{ère} étaient précisées nos actions :

- la défense des retraités
- la défense du pouvoir d'achat
- la défense des personnes âgées

Sur la 2^e le développé de notre intitulé : UNION FRANCAISE DES RETRAITÉS RHONE ALPES

Sur une table les visiteurs pouvaient prendre les documents qui les intéressaient : La Lettre (notre publication) la 26^{ème} et d'autres plus anciennes, de même Le Courrier des Retraités et la documentation sur la CFR ainsi que d'autres rédigées en vue du public que nous voulions toucher.

Quant à l'impression globale « à chaud » : un public moins important en nombre que l'an passé. Dans les exposants davantage de femmes. Une meilleure communication entre nous avec les exposants.

Quant aux échanges avec les visiteurs : nous avons été plus accrocheurs et plus intervenant, quitte à nous compléter mutuellement face à une même personne.

Il est prévu de faire l'évaluation la semaine prochaine lors de notre CA pour nous donner la possibilité de réfléchir à l'évolution de notre association.

H. Reboul

Le 23/11, Assemblée annuelle de l'ARCEA* «le Ripault»

Une centaine de personnes participaient à cette réunion qui s'est tenue à « L'Espace Cocteau » de Monts (près de Tours) sous la présidence d'Alain Morel. Le Bureau national de l'ARCEA était représenté par son Président Jacques Penneroux, Raymonde Boschiero, Trésorière Générale et Gérard Lucas, vice-président de L'ARCEA national qui représentait également l'UFR. Dans son exposé, Jacques Penneroux a souligné une nette augmentation des adhésions à l'ARCEA par rapport aux années précédentes. Globalement, l'ensemble des 12 sections recrute plus de 41% des départs en retraite de tout le CEA. Certaines sections comme celles du Ripault arrivent à compenser les départs par les arrivées de nouveaux adhérents. Concernant la participation de l'ARCEA-le Ripault aux actions UFR-CFR, Marie-Claire Dulong et Alain Morel continuent de représenter l'UFR au CDCA, maintenant installé, d'Indre et Loire. D'autre part, malgré ses nouvelles fonctions, Alain Morel reste Délégué régional de l'UFR et continue d'assurer la fonction régionale pour la CFR, avec l'aide de François Laval.

Dans la partie statutaire de cette Assemblée Annuelle, les participants ont pu apprécier le nombre et la variété des actions menées par la Section en faveur de ses adhérents. Citons en particulier : l'action sociale avec son réseau, le Groupe Argumentaire des Energies Nucléaires et Alternatives et la Commission Loisirs.

Ensuite, Gérard Lucas a présenté un point d'actualité consacré à trois dossiers importants défendus par l'UFR et la CFR fin 2016 et en 2017. Il s'agissait de la percée médiatique sur la Retraite Universelle (avec un Colloque organisé au Sénat par la CFR le 16 décembre 2016), de l'installation des CDCA dans les départements ainsi que du positionnement de l'UFR dans ces nouvelles instances et du problème créé par l'augmentation de la CSG sans compensation pour les retraités, qui constitue une véritable discrimination dénoncée par la CFR.

Ensuite, malgré un emploi du temps chargé, le directeur du Centre du Ripault, Serge Dufort, est venu saluer les participants. A cette occasion, il a tenu à les rassurer sur l'avenir du Centre qui semblait fortement compromis depuis l'opération de fermeture entamée, puis stoppée fin 2015. Enfin, comme chaque année, l'Assemblée Annuelle a été suivie du verre de l'amitié offert par la direction du Centre et du repas au restaurant de la Maison d'Hôtes toujours très apprécié.

*ARCEA = Association des Retraités du Commissariat à l'Energie Atomique

G. Lucas

BON A SAVOIR



Où est la pharmacie de garde la plus proche ?
Plus besoin d'appeler le 15, de feuilleter votre quotidien régional, d'aller consulter le panneau affiché par votre pharmacie habituelle...

il vous suffit de consulter le site

www.3237.fr en indiquant
votre code postal ou votre ville !

80% au moins des départements sont déjà couverts.



Mesdames et Messieurs les présidents d'associations, merci de transmettre cet AFJ aux membres de votre bureau et à vos adhérents pour leur montrer les actions de nos fédérations.

A tous les destinataires : afin de ne pas interrompre la diffusion de l'AFJ, n'oubliez pas de nous signaler tout changement d'adresse mail.



**Prochaine parution de l'AFJ
le 08 JANVIER 2018**



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Hausse de la CSG des Retraités : Il est encore temps de se reprendre !

L'Assemblée nationale a voté en première lecture la hausse de la CSG de 1,7 point qui s'appliquera à l'ensemble des retraités dont le revenu fiscal de référence est supérieur à 1200 euros par mois. Cette mesure qui concerne l'ensemble des français fera l'objet de compensations au bénéfice de toutes les catégories d'actifs car l'objectif est de leur rendre du pouvoir d'achat.

Les retraités seront les seuls perdants !

Le pouvoir d'achat rendu aux actifs sera pris dans leur poche au nom de la solidarité entre les générations. Il n'y aura pour eux aucune compensation.

C'est pour les retraités une discrimination injustifiable.

La CFR a utilisé tous les moyens à sa disposition pour protester contre ce choix inadmissible fait par le gouvernement. Sans réponse à ce jour.

Ce mépris des retraités est intolérable.

Le processus parlementaire n'en est qu'à son début.

Espérons que Députés et Sénateurs retrouveront la voie de la raison et écouteront la CFR qui a fait des propositions concrètes :

- suppression de la cotisation d'assurance maladie de 1% prélevée sur leurs retraites complémentaires. À défaut, ils seraient les seuls individus à continuer de verser une cotisation personnelle d'assurance maladie.
- déductibilité fiscale de leurs cotisations d'assurance complémentaire santé. Celles-ci pèsent aujourd'hui sur eux trois fois plus que lorsqu'ils étaient en activité.

Les retraités ne comprendraient pas que les Parlementaires ne les écoutent pas.

Fait à Paris, le 7 novembre 2017

La Confédération Française des Retraités est constituée des 5 principales organisations de retraités :

Confédération Nationale des Retraités des Professions Libérales – Fédération Nationale des Associations de Retraités - Générations Mouvement Fédération Nationale - Groupement CNR-UFRB - Union Française des Retraités

83-87 avenue d'Italie - 75013 PARIS – Tél : 01 40 58 15 00

courriel : conf.retraites@wanadoo.fr – site : www.retraite-cfr.fr



La lettre d'information de la CFR aux Associations

(parution le 15 de chaque mois et numéros spéciaux)

Les débats tant attendus dans l'enceinte du Parlement se sont déroulés, somme toute, sans grande surprise : l'Assemblée nationale a adoptée la mesure générale de hausse de 1,7 point de la CSG ; la Commission des Affaires sociales du Sénat proposant, quant à elle, le rejet de l'article 7 du PLFSS 2018 contenant cette même mesure ; ce rejet devrait être validé par un vote en séance plénière prévu pour le 21 novembre prochain. La CFR est intervenue avant le vote au Sénat pour obtenir des compensations à l'application de cette mesure discriminatoire en l'état ; elle interviendra - comme indiqué in fine ci-dessous - avant même la décision définitive qui devrait être nécessairement arrêtée en Commission Mixte Paritaire réunissant 28 membres, Députés et Sénateurs, des deux Assemblées.

Le Président, P. Erbs

Le Président d'honneur, F. Bellanger

Réunion du Bureau du 6 novembre 2017

Les actions CFR : La réponse de M. Darmanin est toujours attendue malgré une relance qui lui a été faite. La CFR a fait l'objet de très nombreuses sollicitations d'interviews dans les médias ; voir encart ci-dessous. L'audition du 31 octobre au Sénat sur la branche vieillesse du PLFSS a été reportée en décembre. La Commission « Fiscalité » se charge d'analyser les impacts de la mise en œuvre du prélèvement à la source prévue pour le 1er janvier 2019.

Sollicitation des Parlementaires : La lettre adressée au Président de la Commission des finances de l'Assemblée nationale a reçue une réponse : M. E. Woerth rappelle son opposition à l'article 7 du PLFSS sur la hausse de 1,7 point de la CSG ; il dit sa mobilisation lors du nouvel examen du texte également rejeté par le Sénat le 8 novembre dernier. M. Charles de Courson a été contacté ; sa réponse est attendue.

Système universel de retraite : Un courrier a été adressé à J.P. Delevoye contenant la proposition de la CFR pour participer à l'élaboration de cette importante et équitable réforme. Un groupe de travail a été constitué pour analyser le projet Gouvernemental et le comparer avec le projet de loi établi par la CFR.

La CFR dans les médias

Les représentants de la CFR ont été fortement sollicités dans les médias : BFM TV, TV78, RTL, Sud Radio, RMC, France 5 et Public Sénat ; ces deux dernières interventions sont à visionner en replay en cliquant sur les liens :

<https://www.france.tv/france-5/la-quotidienne/saison-5/326641-retraites-sont-ils-trop-taxes.html>

<https://www.dailymotion.com/cdn/manifest/video/x68h02z.m3u8?auth=1510754580-2688-9y8hvebx-f0adf693fa701dbe8d529c0e63af549e>

Les démarches de la CFR contre la hausse de la CSG

La CFR n'a pas été inactive pour contester la hausse de 1,7 point de la CSG aux retraités ; pourquoi ?

1 – il est rapidement apparu que seuls les retraités ne bénéficieraient pas de compensation à cette hausse, d'où une première réaction dans une lettre adressée dès le 15 juin au Président de la République,
2 – les contreparties ou compensations octroyées aux actifs consistaient, notamment, en la suppression de la cotisation d'assurance maladie qu'encore une fois, seuls les retraités – et ce, quel que soit le niveau de leurs revenus – allaient continuer à devoir supporter sur leur pension de retraite complémentaire, amputant ces dernières de 1%, d'où un premier communiqué de presse diffusé le 7 septembre,
3 – le seuil de 1 200 € à partir duquel la hausse de la CSG s'appliquerait ne pouvait représenter une quelconque aisance financière pour un retraité.

4 – enfin, la possibilité de déduire des revenus tout ou partie de la cotisation à l'assurance complémentaire santé n'est toujours pas consentie aux retraités ; il s'agit là d'une mesure discriminatoire insupportable.

Dès lors, des démarches ont été engagées de façon permanente vers les Parlementaires, Députés et Sénateurs, la presse spécialisée ou non, les Ministères concernés, et de nombreuses interviews de la CFR dans les médias (cf. ci-dessus) ont été sollicitées par ces derniers. Un nouveau communiqué de presse a été diffusé le 7 novembre, veille du rejet par le Sénat du projet de hausse de la CSG dans le PLFSS.

L'ensemble des documents cités est disponible sur le site : www.retraite-cfr.fr

La CFR anticipera sur le nécessaire débat qui s'ouvrira en Commission Mixte Paritaire (CMP) ; un courrier de mise en garde rappelant l'exigence de mesures compensatoires fermement attendues par ses membres sera adressé à chacun des titulaires et suppléants composant la CMP dès leur désignation connue.

IMPORTANT : Les documents qui peuvent être cités dans le texte ne sont pas nécessairement joints à l'envoi de la lettre. Dans ce cas, ils sont précédés du sigle « SI » et sont consultables sur le site Internet sous leurs rubriques habituelles